



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

**ARRETE DU 18 décembre 2024
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU
STATIONNEMENT
Rue de l'église**

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 16.12.2024, par l'entreprise SAUR, bd des demoiselles, 49400 SAUMUR
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement branchement plomb au 12 rue de l'Eglise à Henrichemont, à compter du 02.01.2025 et ce pendant 15 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, bd des demoiselles, 49400 SAUMUR afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement branchement plomb au 12 rue de l'église à Henrichemont, à compter du 02 janvier 2025 et ce pendant 15 jours calendaire.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 12 rue de l'église – 18250 Henrichemont, à compter du 02 janvier 2025 et ce pendant 15 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241218-2024_120ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Publié sur le site de la commune le 18.12.2024